

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ Généralités :

Les commandes transmises à Charmont impliquent de la part de l'acheteur l'acceptation des conditions générales de vente (ci-après les « CGV »). Ainsi, si les CGV se trouvent en opposition avec d'autres clauses ou conventions qu'elles soient, les CGV prévaudront sur ces documents.

Les CGV sont applicables aux produits livrés et facturés à l'acheteur en France.

2/ Commandes :

Toute commande d'un acheteur est ferme et définitive à compter de sa date de réception par Charmont, cette dernière se réservant la faculté de l'accepter ou de la refuser en fonction de la disponibilité des produits.

Toute commande doit préciser au minimum :

- la désignation du produit,
- les quantités souhaitées,
- le lieu, date et heure de livraison souhaités par l'acheteur.

Charmont s'engage à livrer les quantités commandées sous réserve que ces quantités ne déstabilisent ni la production ni la gestion des stocks.

Charmont se réserve le droit de ne pas traiter une commande si l'acheteur est en retard de règlement.

3/ Prix et réductions de prix :

Les commandes sont facturées selon le tarif en vigueur le jour de la commande. Les prix s'entendent emballages compris, hors taxes et marchandise rendue au lieu de livraison spécifié sur le bon commande, sauf conditions particulières expressément acceptées.

Le tarif de Charmont peut être modifié à tout moment du fait notamment de circonstances extérieures à sa volonté telles qu'une variation des coûts de production ou des matières premières de la part de son fournisseur. Charmont informera l'acheteur de cette modification de tarif dans un délai raisonnable.

Toutefois, une variation brutale et significative du prix de la matière ou des cours de change libère Charmont de cette obligation d'information.

4/ Livraisons :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Charmont.

- Le délai minimum de livraison est de **10** jours ouvrés à compter de la réception de la commande sous réserve que celle-ci soit complète (comportant toutes les informations nécessaires à sa bonne exécution conformément à l'article 2).
- Pour toute commande incomplète, le délai de **10** jours ouvrés court à compter du jour ouvré où la totalité des informations requises sont disponibles.

Les éventuels retards de livraison ne donnent lieu à aucune indemnisation du client, ni résolution de la commande ou retour des produits ou du matériel. Charmont se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles.

Conformément à l'article 1148 du code civil, Charmont sera libérée de son obligation de délivrance en cas de survenance d'un événement de force majeure.

Aucun changement dans les modalités de livraison des produits ne pourra intervenir sans l'accord préalable de Charmont.

5/ Réception des produits :

Il appartient à l'acheteur de vérifier la conformité des produits lors de la livraison et d'effectuer le cas échéant, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, toutes réserves auprès du transporteur sur le récépissé de livraison du document unique de

transport (DUT) et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois (3) jours ouvrés qui suivent la réception des produits, avec copie à Charmont. A défaut, l'acheteur ne pourra demander aucune indemnisation ou aucun dédommagement à Charmont à quelque titre que ce soit.

Ces éléments doivent être remplis en présence du transporteur qui, après vérification, quitte la plateforme de livraison en possession du document.

Aucun ordre de reprise de produits ne sera accepté sans l'accord préalable de Charmont, tout refus ou retour de produit devant faire l'objet d'un accord préalable et écrit de Charmont. Conformément aux dispositions de l'article L.442-6 1-8 du Code de commerce, tout produit retourné sans cet accord ne pourra donner lieu à l'établissement d'un avoir, à déduction ou à compensation.

En aucun cas Charmont ne reprendra les invendus. Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors des procédures décrites dans les présentes CGV.

6/ Stockage et gestion des stocks :

Il appartient à l'acheteur de s'assurer que les produits seront stockés de leur livraison à leur mise à la consommation à l'abri de l'humidité et que les produits seront manipulés avec précaution.

L'acheteur devra également veiller à ce que les mêmes conditions de stockage soient également respectées par le transporteur lorsque le transport des produits s'effectue sous la responsabilité de l'acheteur.

Charmont ne sera pas responsable de défauts de qualité des produits dus à des conditions de stockage inadéquates. Charmont sera déchargé de son obligation de remplacer les produits défectueux dès lors que l'origine de la défectuosité des produits résultera en totalité ou en partie de mauvaises conditions de transport et/ou de stockage à la charge de l'acheteur ou de leur enlèvement par l'acheteur.

En conséquence, le non-respect des conditions de stockage ci-dessus, ne peut pas engager la responsabilité de Charmont ni donner lieu au retour des produits concernées.

L'acheteur s'engage à stocker dans les mêmes conditions et à tenir à disposition du vendeur les produits ayant fait l'objet d'une réserve lors de la livraison.

7/ Clause de réserve de propriété et de transfert des risques :

Les produits restent la propriété de Charmont jusqu'à leur paiement intégral et effectif. En cas de défaut total ou partiel de paiement, Charmont pourra, sans perdre aucun autre de ses droits, exiger la restitution des produits par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux frais et risques de l'acheteur.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des produits au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits soumises à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur ne peut ni donner les produits en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, le client s'engage à régler immédiatement la partie du prix restant dû.

8/ Responsabilité :

La garantie de Charmont se limite à la fourniture de produits conformes respectivement à leurs propriétés chimiques ou caractéristiques techniques dont le client reconnaît avoir connaissance à la commande. La responsabilité de Charmont ne saurait être engagée au-delà du remplacement gratuit du produit ou matériel reconnu défectueux ou non-conforme et ne saurait s'étendre aux dommages indirects, tels que manque à gagner et pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, que pourraient entraîner les produits chez l'acheteur ou ses clients.

Charmont décline toute responsabilité vis-à-vis de l'acheteur et des utilisateurs finaux des produits en

cas (i) d'utilisation des produits contraire aux règles de l'art, notices techniques, consignes de sécurité ou préconisations d'emploi, (ii) d'inobservation des modalités d'entreposage ou d'usage préconisées pour les produits, (iii) de vice apparent au moment de la livraison ou qu'un examen normal au moment de la livraison aurait dû déceler, (iv) de défaut de surveillance ou d'entretien des installations.

Conformément à l'article L.442-6 du code de commerce, les réclamations du client ou du consommateur final ne peuvent justifier un non-paiement ou une déduction d'office du montant de la facture établie par Charmont.

9/ Modalités de paiement :

Toutes les factures émises par Charmont sont payables au siège social de Charmont situé à : « 88 wood street, London EC2V 7RS », quel que soit le mode de règlement accepté par Charmont.

Délai de règlement : 30 Jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture, sauf en cas de conditions particulières expressément acceptées.

Charmont se réserve le droit de réduire les délais de paiement et de demander toutes garanties utiles pour toute vente réalisée avec un nouvel acheteur ou pour tout acheteur présentant un risque d'insolvabilité.

Retard de paiement : Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, le jour suivant la date limite de règlement, le paiement d'intérêts de retard dont le taux forfaitaire est égal à 8% ainsi qu'à la facturation de frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 €.

Le défaut de paiement de toute somme non payée à l'échéance rend immédiatement exigible toutes les factures encore dues, sans qu'il soit nécessaire à Charmont de procéder à une mise en demeure préalable. Ces faits libèrent Charmont de tout engagement et l'autorisent à suspendre toute livraison jusqu'au paiement complet des factures concernées et à résilier de plein droit toute commande à exécuter ou en cours d'exécution.

10/ Litige partiel – Compensation et déduction :

En cas de litige ne portant que sur une partie des articles facturés, il est expressément convenu que seul le montant du ou des articles en litige pourrait être pris en considération, à l'exclusion des autres montants de la facture. Aucun frais de gestion ne sera accepté par Charmont pour les recherches ou le traitement des litiges.

L'encaissement par Charmont d'un paiement de l'acheteur comportant des déductions ou des compensations, ne vaut, en aucun cas, accord ou acceptation par Charmont, de l'objet des sommes déduites.

Pour être traité, le litige devra mentionner une personne à contacter et faire référence à une pièce comptable. Charmont se réserve le droit de demander des explications complémentaires au litige reçu. Sans retour, Charmont, s'autorise à ne pas traiter le litige.

En tout état de cause, le paiement du montant total de la facture telle qu'elle a été initialement établie est dû.

Le résultat du traitement du litige, s'il donnait raison à l'acheteur, ferait l'objet d'un avoir de régularisation émis par Charmont.

11/ Attribution de juridiction :

Tout litige et toute contestation relatifs aux contrats de vente de produits de Charmont, au paiement du prix de ces contrats, à l'exécution ou l'interprétation des CGV sont de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

La loi française est seule applicable aux rapports des parties.

Date & signature